

Informations de base	
<b>2007/0257(COD)</b>	Procédure terminée
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	
Navires à passagers: règles et normes de sécurité. Refonte  Abrogation Directive 98/18/EC <a href="#">1996/0041( SYN)</a> Modification <a href="#">2016/0170(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
3.20.03 Transport maritime de personnes et frêt 3.20.03.01 Sécurité maritime	

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>  <span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">JURI</span> Affaires juridiques	Rapporteur(e)	Date de nomination
		SZÁJER József (PPE-DE)	19/12/2007
	<b>Commission pour avis</b>  <span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">TRAN</span> Transports et tourisme	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	21/01/2008
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>  Agriculture et pêche	Réunions	Date
		2937	2009-04-23
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>  Service juridique	Commissaire	
		BARROSO José Manuel	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/11/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0737	 Résumé
19/02/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
26/06/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
08/07/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0300/2008	

21/10/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0498/2008	Résumé
21/10/2008	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
06/05/2009	Signature de l'acte final		
06/05/2009	Fin de la procédure au Parlement		
25/06/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0257(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Refonte
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Abrogation Directive 98/18/EC <a href="#">1996/0041( SYN )</a> Modification <a href="#">2016/0170(COD)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/57063

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE407.768	06/06/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0300/2008	08/07/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0498/2008	21/10/2008	Résumé

Conseil de l'Union			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03710/2008/LEX	06/05/2009	

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Pour information	COM(2007)0740 	23/11/2007	
Document de base législatif	COM(2007)0737 	29/11/2007	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)6664	12/11/2008	

Document de suivi	 COM(2024)0207	17/05/2024		
<b>Autres Institutions et organes</b>				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0073/2008	16/01/2008	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Directive 2009/0045 JO L 163 25.06.2009, p. 0001

[Résumé](#)

Actes délégués	
Référence	Sujet
2019/2926(DEA)	Examen d'un acte délégué
2022/2501(DEA)	Examen d'un acte délégué

## Navires à passagers: règles et normes de sécurité. Refonte

2007/0257(COD) - 21/10/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 662 voix pour, 12 voix contre et 11 abstentions, une résolution législative approuvant, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (refonte).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. József SZÁJER (PPE-DE, HU), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

## Navires à passagers: règles et normes de sécurité. Refonte

2007/0257(COD) - 06/05/2009 - Acte final

OBJECTIF : refonte de la directive établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (adaptation à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle).

**ACTE LÉGISLATIF** : Directive 2009/45/CE du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (Refonte).

**CONTENU** : la codification de la directive 98/18/CE du Conseil du 17 mars 1998 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers a été entamée par la Commission. La nouvelle directive devait se substituer aux divers actes qui y sont incorporés.

Entre-temps, la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE, qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

Conformément à la déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à la décision 2006/512/CE, pour que cette nouvelle procédure soit applicable aux actes déjà en vigueur adoptés selon la procédure visée à l'article 251 du traité, ceux-ci doivent être adaptés conformément aux procédures applicables.

En conséquence, la codification de la directive 98/18/CE a été convertie en une refonte afin d'introduire les modifications nécessaires pour l'adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle.

Aux termes de la nouvelle directive, la Commission sera habilitée à adapter certaines dispositions de la présente directive, y compris ses annexes, pour tenir compte des évolutions intervenues au niveau international et, spécifiquement, des modifications apportées aux conventions internationales. Ces mesures doivent être arrêtées selon la procédure de réglementation avec contrôle.

**ENTRÉE EN VIGUEUR** : 15/07/2009.

## **Navires à passagers: règles et normes de sécurité. Refonte**

2007/0257(COD) - 29/11/2007 - Document de base législatif

**OBJECTIF** : refonte de la directive établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (adaptation à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle).

**ACTE PROPOSÉ** : Directive du Parlement européen et du Conseil

**CONTENU** : la codification de la directive 98/18/CE du Conseil du 17 mars 1998 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers a été entamée par la Commission. La nouvelle directive devait se substituer aux divers actes qui y sont incorporés.

Entre-temps, la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE, qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

Conformément à la déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à la décision 2006/512/CE, pour que cette nouvelle procédure soit applicable aux actes déjà en vigueur adoptés selon la procédure visée à l'article 251 du traité, ceux-ci doivent être adaptés conformément aux procédures applicables.

Il est donc proposé de convertir la codification de la directive 98/18/CE en une refonte afin d'introduire les modifications nécessaires pour l'adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle.